ANNEXE 11 G – Non-respect de la règlementation sur les travailleurs détachés

ENVOI RECOMMANDE

ANNEXES : procès-verbal de constatation du défaut d'exécution du marché de travaux

OBJET :
Marché public de travaux n°…… relatif à ……. (préciser l'intitulé exact de l'objet du marché).
Constatation du défaut d'exécution.

Madame, Monsieur,

Nous constatons que vous ne remplissez pas les conditions définies par le marché public repris sous rubrique.

Aussi, conformément à l'article 44 de l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, veuillez trouver ci-joint le procès-verbal de constatation du défaut d'exécution dudit marché.

Nous vous mettons en demeure de vous mettre immédiatement en conformité avec les conditions d'emploi des travailleurs détachés reprises, dans le C.S.CH., en complément de l'article 78 de l'A.R. du 14 janvier 2013.

Dans le cas contraire, nous procéderons aux mesures mises à notre disposition aux articles 47 et 48 de l'Arrêté royal du 14 janvier 2013.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège:

Le Directeur Général, Le Bourgmestre

PROCES-VERBAL n°… DE CONSTAT DE MANQUEMENT(S)

Marché public de travaux n°……. relatif à ……. (Préciser l'intitulé exact de l'objet du marché).

La Ville/Commune ……, représentée par ……, Directeur Général et ……., Bourgmestre, déclare avoir constaté que …… (Nom de l'adjudicataire), sis(e) …… (Préciser adresse), en charge du marché public repris sous rubrique (ou du lot … du marché public repris sous rubrique), est en défaut d'exécution du marché repris sous rubrique.

En effet, l'adjudicataire a commis le(s) manquement(s) suivant(s):

1) Non-respect des conditions de recours à de la main d'œuvre détachée. N'ont pas été transmis au Pouvoir Adjudicateur la copie réputée conforme et certifiée de la déclaration LIMOSA ainsi que du document portable A1., pour les travailleurs suivants :
   (reprendre les nom et prénom de chaque travailleur concerné pour lequel vous n'avez pas reçu les documents et le nombre de jours déjà prestés par eux)
   ---------- pendant une durée de …..jours
   ---------- pendant une durée de …..jours
   ---------- pendant une durée de …..jours
   ……..

2) Conformément aux clauses du cahier Spécial des Charges et à l'article 45 du dit arrêté, la pénalité spéciale de 400 €/homme/jour en infraction est appliquée soit, à ce jour, une somme de ….travailleurs X ….jours X 400 € = ……€.
   Elle s'applique à dater du 3ème jour suivant la date de l'envoi recommandé du présent procès-verbal de manquement jusqu'au jour où le défaut a disparu.

3) Sauf moyens de défense acceptés par le Pouvoir Adjudicateur, la pénalité spéciale est retenue sur la prochaine facture.

Vous pouvez faire valoir vos moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Votre silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

Fait à ……le ……..

Par le Collège:

Le Directeur Général, Le Bourgmestre